

Concertation charte
d'engagements sur l'usage des
produits phytosanitaires –
loi EGALIM

Atelier participatif Numérique
Hauts de France
09/10/2020

SNCF Réseau Hauts de France

Note de Synthèse

21 octobre



SOMMAIRE

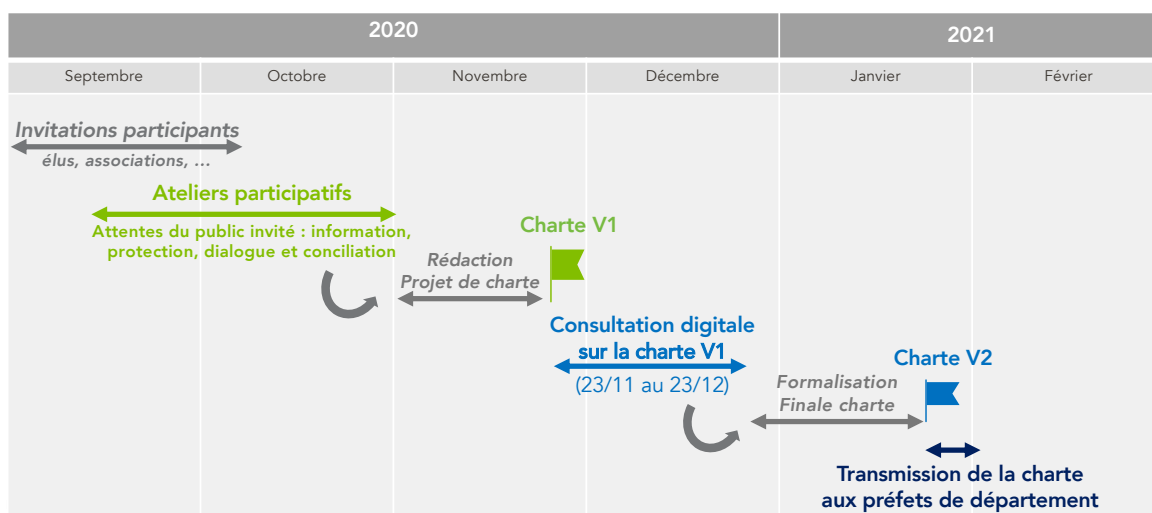
1	INTRODUCTION	3
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
2	SYNTHESE DES ECHANGES.....	4
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	8
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>8</i>
2.2.2	<i>Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>9</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>9</i>
2.2.4	<i>Priorisation des contributions par thème.....</i>	<i>9</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS	9
2.4	MOT DE LA FIN	10
	ANNEXES.....	10
2.5	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER	10
2.6	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION	11
2.6.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>11</i>
2.6.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>13</i>
2.6.3	<i>Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>14</i>
2.7	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS	15

1 Introduction

1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif numérique du 09/10/2020 pour la région Hauts de France s'inscrit dans la 1^{ère} étape de cette concertation.

1.2 Déroutement de l'atelier

39 participants dont 26 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : de 14.00 à 17.15

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national
- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

2 Synthèse des échanges

2.1 Présentation en plénière

Dans un premier temps, Philippe GRIFFET, Directeur Territorial Adjoint SNCF Réseau Hauts de France, accueille et remercie les participants.

En introduction, il rappelle que le métier de SNCF Réseau est de développer, entretenir et d'exploiter le réseau ferroviaire national. L'entretien du réseau comprend notamment la maîtrise de la végétation, qui est essentielle pour assurer la sécurité des circulations, des agents et des voyageurs, ainsi que la régularité des trains. Il s'agit ainsi pour SNCF Réseau de conjuguer ces enjeux, en intégrant la contrainte financière, avec l'objectif pour l'entreprise publique d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2024.

SNCF Réseau s'est engagée depuis plusieurs années dans une logique de sortie du glyphosate pour 2021, et de sortie à terme de l'usage des phytosanitaires de synthèse.

Aujourd'hui cependant, SNCF Réseau utilise des produits phytosanitaires de synthèse et est tenue d'en encadrer l'utilisation par une charte d'engagements.

Pour ce faire, l'entreprise s'est engagée dans une concertation ouverte et transparente, en allant à l'écoute des élus et les associations dans les territoires, sans charte pré-rédigée. L'atelier participatif de ce jour entre dans cette démarche.

Dans un second temps, Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) rappelle les règles de travail et d'échanges à distance à respecter pour le bon déroulé de l'atelier sous un format numérique (couper le micro entre les interventions, solliciter la parole, écoute, bienveillance, ...).

Après un tour de table des participants, Nicaya conseil présente le déroulement prévisionnel de l'atelier.

Nicaya conseil propose ensuite aux participants d'exprimer leurs **attentes et besoins par rapport à l'atelier** (le détail des attentes et besoins exprimés est fourni en Annexe 1).

En synthèse les principales attentes portent sur :

- La prise en compte, dans l'entretien réalisé, des spécificités de l'environnement des voies ferrées circulées et non circulées (zone urbaine, sentiers de randonnée, fossés, bassins de captage...) et des périodes de traitement pour préserver la biodiversité
- Les mesures de protection envisageables pour éviter les heurts de trains avec la grande faune,
- L'amélioration des relations et contacts avec SNCF Réseau
- Les enjeux paysagers et esthétiques des abords des voies ferrées
- La lutte contre les espèces invasives

- L'avenir de la maîtrise de la végétation sans l'usage des phytosanitaires
- La mise en disposition d'un calendrier de maintenance des voies
- Les projets ferroviaires de l'Oise.

Nicaya conseil précise aux participants que s'ils souhaitent aborder d'autres thématiques que celles prévues pour l'atelier, ils peuvent formuler leur demande par e-mail à l'adresse concertation-egalim@reseau.sncf.fr le temps de la concertation. L'équipe de SNCF Réseau s'est engagée à donner suite aux différentes sollicitations.

SNCF Réseau présente ensuite le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée ainsi que les pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées par SNCF Réseau pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.

Cette présentation donne lieu à des demandes de clarification qui ont porté sur :

- **Les modalités de la concertation et les engagements de SNCF Réseau**
 - Une participante demande si la Charte d'engagements s'applique au niveau départemental ou national.
 - SNCF Réseau se dotera d'une charte nationale unique, comme le prévoit la loi et comme le nécessitent les modes d'interventions industriels.
 - Cette charte sera soumise à l'approbation de chaque préfet de département.
- **Les pratiques de maîtrise de la végétation**
 - Un participant questionne la pertinence de l'absence de végétation pour favoriser le drainage du ballast.
 - SNCF Réseau indique que le ballast assure le drainage : en présence de matière organique ou de dépôt, le drainage est moins bon : les vides du ballast se remplissent de "fines" propices à la pousse de végétation qui par la suite retient l'eau. A terme, les racines sont susceptibles de déstabiliser la voie.
 - Un participant s'interroge sur les objectifs de végétation "prairiale" sur les abords, alors qu'un système arbustif fait concurrence à la lumière et limite la strate herbacée.
 - SNCF Réseau précise que l'objectif sur les abords est d'obtenir un mix prairial et arbustif. Cependant, à l'approche des voies, sur la bande de proximité, l'objectif est d'obtenir une végétation plus

- herbacée, pour limiter l'envahissement de la voie et pouvoir circuler facilement, sans trébucher. Une végétation arbustive peut en outre attirer la faune sauvage, ce qui peut entraîner des risques de collision.
- Des participants demandent des précisions sur le logiciel SIGMA, en lien avec les zones de captage, et sur la notion de « ZNT ».
 - SNCF Réseau explique que le logiciel SIGMA intègre l'ensemble des périmètres de captage et les prescriptions définies par les arrêtés préfectoraux. Les zones de non-traitement sont identifiées dans le logiciel et chargées dans les GPS des engins, ce qui permet de couper les traitements automatiquement en amont de ces périmètres.
 - Un participant demande si les débroussaillages tiennent compte des périodes de nidification.
 - Les travaux sont planifiés sur des plages contraintes, il y a des travaux à effectuer de janvier à décembre.
 - SNCF Réseau essaye d'organiser au maximum les coupes et débroussaillages en dehors de la période de nidification, mais est parfois contraint d'intervenir sur les arbres y compris pendant cette période, en cas de danger pour la sécurité.
 - Un participant demande si SNCF Réseau dispose, au niveau national ou régional, de spécialistes en biodiversité pour indiquer les bonnes pratiques et préserver la faune locale, notamment les oiseaux et insectes.
 - Des correspondants dits « Maitrise de la végétation et faune » sont présents dans l'ensemble des établissements en régions. Ils sont généralement issus d'une formation environnementale et/ou agraire et connaissent bien les enjeux de biodiversité. Ils sont animés au national par des spécialistes.
 - Un participant indique que le passage d'un fauchage tous les 3 ans à un fauchage annuel va à l'encontre de la gestion différenciée préconisée qui permet de préserver le cycle de reproduction des arthropodes, qui pondent dans les tiges herbacées.
 - SNCF Réseau précise les objectifs de gestion différenciée : depuis 2019, le désherbage total avec des produits phytosanitaires ne se fait plus que sur les voies ferrées et les postes de régulation. Les abords à proximité immédiate des voies devront être fauchés régulièrement pour limiter l'envahissement. Plus on s'éloigne de la voie, plus on peut appliquer une gestion différenciée.

- **Les alternatives à l'usage des phytosanitaires**
 - Un participant demande si le désherbage thermique a été étudié.
 - Les seules solutions de désherbage thermique existant à ce jour sont des moyens à pied, avec des brûleurs. Cette solution n'est pas compatible avec le linéaire de nos emprises ni avec le risque ferroviaire. Par ailleurs, cette pratique engendre des dégradations sur certains constituants de la voie (câble, ...).
 - Un participant demande des clarifications sur les produits de biocontrôle.
 - Le biocontrôle est un produit issu de substances naturelles. Le biocontrôle qui sera utilisé par SNCF Réseau dans les futurs trains désherbeurs est l'acide pélargonique.
 - Un participant demande des précisions sur les expériences allemandes, suisses et belges.
 - L'Allemagne et la Suisse n'ont pas le même horizon d'arrêt du glyphosate, la France est précurseur en ce domaine. Afin d'optimiser la recherche sur les solutions alternatives, les pays européens se sont répartis les différents types expérimentations.
 - La Belgique n'a, selon nos informations, pas engagé de réflexion sur une recherche précise. Elle oriente ses efforts sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

- **L'évaluation des impacts des traitements**
 - Un participant demande si SNCF Réseau mesure l'impact des traitements sur la qualité de l'air.
 - SNCF Réseau ne dispose pas des moyens et compétences pour faire des mesures de qualité de l'air. En revanche, avant d'autoriser leur mise sur le marché, l'ANSES évalue tous les produits phytosanitaires selon leur usage et en précise les règles d'utilisation.
 - Un participant demande s'il y a des mesures de pollution des nappes phréatiques.
 - Les études de l'ANSES mesurent notamment la mobilité des produits dans le sol. Les autorisations de mise sur le marché (AMM) représentent des années d'études.
 - Les produits utilisés par SNCF Réseau sont validés pour un usage ferroviaire, et SNCF Réseau respecte les conditions d'utilisation définies dans les AMM, en termes de période d'usage, de concentration, etc.
 - Les agents qui planifient les travaux et appliquent les produits sont formés à leurs usages.

- L'ensemble des traitements effectués sont tracés dans l'application SIGMA.
- Un participant demande si des autorisations préfectorales ou autres (DREAL, ...) sont nécessaires avant les périodes de travaux, et si des inventaires biodiversité sont effectués.
 - SNCF Réseau ne réalise des inventaires que dans le cadre de projets et non pour la maintenance courante.
 - SNCF Réseau indique qu'une meilleure connaissance des inventaires sur l'ensemble du tracé peut représenter une marge de progrès.

2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants sont ensuite invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Le détail des contributions en atelier est proposé en Annexe 2 de la présente synthèse.

2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

En matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires, les contributions des participants ont porté sur :

- L'explication des raisons de la maîtrise de la végétation, l'évolution des pratiques et l'objectif de sortie à terme de l'usage des produits phytosanitaires ;
- La communication de consignes en matière de conduites à tenir de la part des riverains vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- L'information des traitements réalisés (dates et lieux de passage des trains, caractéristiques des produits utilisés et impacts)
- La mobilisation des nombreux supports d'information disponibles, notamment en gares ou en mairies.

2.2.2 Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

En matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires, les contributions des participants ont mis évidence les principales attentes suivantes :

- Évaluer les impacts des produits utilisés via la réalisation d'inventaires auxquels pourraient être associés tous types de publics,
- Améliorer la connaissance des produits utilisés (composantes, dosages, ...) et des zones de protection
- Être prévenu en amont du passage des trains
- Améliorer et poursuivre la recherche vers des techniques alternatives (garanties sur les nouveaux trains désherbeurs, mur végétal...)

2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

En matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires, les contributions des participants ont principalement porté sur :

- L'amélioration de la diffusion de l'information en amont des travaux (auprès des élus locaux, collectivités, riverains, agriculteurs, promeneurs) et après leur réalisation
- L'identification d'un correspondant de référence chez SNCF Réseau et/ou d'un dispositif permettant de signaler un incident (numéro, application...)
- Le développement des échanges et du dialogue avec les acteurs locaux pour partager des connaissances du contexte local et/ou environnementaux

2.2.4 Priorisation des contributions par thème

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants priorisent les contributions en fonction de celles qui leurs paraissent prioritaires à mettre en œuvre (cf. annexe 2).

2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance, SNCF Réseau présente les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation jusqu'à fin octobre

- La démarche d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

Au terme de l'atelier, Philippe GRIFFET remercie les participants pour leur participation active et leur présence à l'atelier.

Les participants sont invités à consulter le site internet (www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation) afin de rester informé et télécharger la plaquette d'information relative à la maîtrise de la végétation.

2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, l'animateur demande aux participants un mot d'appréciation sur l'atelier.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Efficacité
- Bonne synergie
- Très bien
- Complet
- Fluide
- Merci
- Échanges constructifs
- Échange

Annexes

2.5 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l'atelier

Les participants sont invités au début de l'atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion :

- Satisfaction quant à la démarche de SNCF Réseau - La biodiversité est en chute libre à tous niveaux, sur les 34 000 ha de voies et 90 000 ha d'emprises, qui représentent un refuge, il est important qu'elle soit protégée, dans tous les travaux : utilisation des phytos, taille, fauche - il y a des moments pour le faire et des moments où il ne faut pas le faire.
- Demande de prise en compte de la particularité de l'entretien des voies dans les zones urbaines et péri-urbaines : si la voie est une zone de biodiversité, le long de la voie se trouvent des logements, des parcs urbains, des jardins partagés, etc...
- Enjeu de régularité des trains, nécessitant l'entretien des abords, sur les emprises de SNCF Réseau mais aussi sur les terrains appartenant aux particuliers - suggestion de protéger les voies avec des grillages pour éviter les heurts avec des sangliers.

- Sur une ligne qui va ré-ouvrir, voir comment gérer les abords, les fossés inondés, l'entretien des sentiers de randonnée pédestre le long de la voie ferrée.
- Les contacts directs entre les élus et SNCF Réseau sont difficiles : avoir un numéro de contact / des contacts SNCF Réseau
- Préservation de la biodiversité, notamment arrêt des élagages pendant la période de nidification.
- Prendre en compte l'aspect esthétique, et la lutte contre les espèces invasives.
- Maintien de la diversité et la qualité des paysages vers la voie ferrée.
- Savoir si le réseau ferré passe sur des bassins d'alimentation de captage et le prendre en compte dans les traitements.
- Projets sur la ligne passant à Plainval (Oise), réserves d'emplacement le long de la voirie, et avenir de la ligne en lien avec la future ligne TGV Roissy.
- Disposer d'un calendrier de maintenance des voiries
- Entretien des voies non circulées
- Quelles solutions si SNCF Réseau tend vers le 0 phytos alors qu'il y a déjà de grandes difficultés à maintenir la végétation ?

2.6 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail sont consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-après pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis). Les contributions sont classées par ordre décroissant de priorité.

2.6.1 Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires

Information

Signaler que la SNCF désherbe par nécessité et comment il est fait (phyto ou mécanique), et informer de la baisse de l'usage des phytos et de l'objectif de sortie à terme : informer les communes et les particuliers	5
Information et mettre en garde des « usagers » des espaces riverains de l'usage des phytos et des précautions ou mises en garde pour la période concernée (éviter le caractère trop anxiogène)	2
Informer (peut-être les professionnels) sur les molécules utilisées et les conditions de dégradation et les molécules résiduelles	2
Information sur différents supports : affichage en gare sur des opérations, information par mail, outils municipaux (panneaux, bulletins municipaux, Facebook), courrier dans BAL	2
Intéressant que les associations locales actives (travail d'identification préalable) soient informées des passages des trains de désherbage pour signaler des zones particulièrement sensibles et si possible assez longtemps à l'avance pour permettre à SNCF Réseau d'en tenir compte	1
Informer les riverains en amont des passages des trains	1
Informer sur ce qui est fait en matière de traitement, quand comment afin que le dialogue puisse avoir lieu	1
Faire une évaluation régulière (produits utilisés, quantités, ...) pour pouvoir comparer l'évolution annuelle (type tableau pédagogique) à l'attention des communes et des associations qui peuvent être des relais / grand public	1
Informer sur les résultats de contrôles effectués a posteriori sur l'eau, sur le végétal, sur la faune, ...	1
Informer les riverains des types de produits phytosanitaires utilisés (herbicides, insecticides, fongicides ..., les molécules et les concentrations utilisées) et quand ils sont utilisés par rapport à leur situation (agriculteur bio, riverains, ...)	
Information réciproque de SNCF vis-à-vis de la commune et de la commune vis-à-vis de SNCF : la commune peut avoir des connaissances précises (les associations aussi) et il est important d'organiser cette information réciproque	
Important d'informer les usagers du train sur la nécessité de désherber et les zones qui ne font pas l'objet de désherbage (dans les gares, non désherbage volontaire et pas une négligence)	
Avoir des retours sur l'efficacité des expérimentations réalisées pour ne plus utiliser les phytosanitaires à terme	

Affichage sur site des travaux réalisés et comment	
Informers les riverains sur leurs obligations d'élaguer et d'entretenir pour respecter la sécurité du réseau ferroviaire	
Information interne au groupe SNCF : mobilités, réseau, gare & connexions (éviter le cloisonnement)	

2.6.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Mesures de protection	
Inventaire avant / après le passage des trains désherbeurs de leur impact sur la faune et la flore, avec les milieux associatifs, les écoles, écoles d'ingénieurs agro, mécaniques, les universitaires, les conservatoires, voire le grand public... → Permet de faire du lien entre la SNCF et le public	6
Disposer des caractéristiques du produit utilisé : composantes, dosage / surface, métabolites	2
Connaitre les zones de protection → Voir avec les COMCOM qui, dans leur PLUI, ont enregistré l'ensemble des zones protégées	2
Types de produits utilisés : herbicides, fongicides, insecticides...	2
S'assurer que ce qui est utilisé n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité	1
Prévenir quelques semaines à l'avance du passage des trains : affichage en mairie...	1
Accélérer la mise en service généralisée des futurs trains	1
Bilan annuel de toutes les mesures de protection pour évaluer leur efficacité	1
Réaliser des mesures de rémanence des produits dans le sol avec contrôle indépendant	
Explications pour la protection de la population / Informers les riverains des incidences de l'épandage qui va être fait	
Information sur la périodicité du passage des trains	

Réduire l'impact sur la qualité de l'air / qualité de l'eau : prise en compte des conditions climatiques	
Travaux de recherche sur les trains pour réduire leurs « pollutions » dans l'air	
Donner davantage de garanties sur le développement des futurs trains et leur circulation dans chaque département → Quel process de mise en œuvre ?	
Travailler en lien avec les chambres d'agriculture	
Avoir des murs végétaux pour bloquer les pesticides, surtout au niveau des zones sensibles, mais pas pour mettre des futurs végétaux en souffrance	
Travailler avec ATMO sur la qualité de l'air	
Informers les visiteurs des zones naturelles sur ce qui est fait → Mise en valeur et sensibilisation	

2.6.3 Contributions en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Dialogue et conciliation	
D'avantage de communication en amont sur les actions de SNCF Réseau auprès des élus locaux (sur les travaux planifiés, etc...) de manière proactive – et en aval (expliquer aux maires ce qui a été réalisé, ...)	8
Disposer d'un référent / correspondant SNCF Réseau – avec un référent au sein de la commune, pour avoir une bonne synergie	3
Communication sur les travaux, auprès des communes pour pouvoir en informer les riverains, mais également les agriculteurs (L'usage de produits peut avoir des impacts sur les cultures riveraines), sur les promeneurs des sentiers le long des voies, (avoir des informations à communiquer sous forme de panneaux, par exemple cueillettes de mûres, de noisettes, etc). Affichages en gare.	2
Clarifier le projet de sortie des phytos et les ressources « humaines » nécessaires à l'entretien mécanique, la politique l'entretien des parcelles autres que les voies...	1
Disposer d'un numéro d'urgence, par exemple pour signaler un arbre tombé sur la voie etc... ou une application	1

Dialogue avec des conservatoires botaniques, associations entomologiques etc pointues à intégrer aux échanges avec SNCF Réseau. Tendre la main vers ce monde entre dans la logique d'un mode de transport moins polluant.	1
Communication également auprès des associations locales, qui ont connaissance du contexte environnemental	
Dialogue avec les mairies pour avoir connaissance des spécificités des terres et communes qui sont traversées	
Des comités sur les infrastructures, par lignes ou par étoiles, qui partagent des problématiques communes, sur le même principe de ce qui existe déjà avec SNCF Voyageurs par exemple.	
Concernant les arbres sur des terrains privés, menaçant la sécurité : les propriétaires sont censés les élaguer – clarifier qu'il s'agit d'une obligation. Plus c'est transparent, mieux c'est.	
Lorsqu'il y a dialogue ou conciliation, impliquer les associations, pour le cas échéant servir d'intermédiaire, aider à expliquer	
En cas de délégation de travaux à des tiers, la société délégataire le fait selon son planning et ses contraintes – En tant que donneur d'ordre, SNCF Réseau doit s'assurer que les directives sont bien transmises et que le cahier des charges est appliqué (périodes d'abattage, ...)	
Souvent les riverains s'adressent à la commune concernant l'entretien de la voie ferrée, alors que ce n'est pas son rôle -> mettre en place un dispositif de dialogue et de conciliation qui permette à SNCF Réseau d'être en contact direct avec les riverains (avec en parallèle le dialogue avec les communes sur les sujets qui la concerne).	
On espère que les personnels SNCF Réseau sont bien protégés	

2.7 Annexe 3 : liste des participants

Participants :

- Elise Canion
- Fabrice Truant
- Henry Wacsin
- Jean-Claude Flinois
- Nora Muller
- Didier Richard
- Samuel Boulange
- Karine Delannoy
- Patrice Lerouge
- Michel Magniez
- Jean-Marc Hoeblich
- Maxence Bommelaere
- Jean-Luc Dulin
- Elizabeth Bodier
- Charlotte Defoly
- Nicolas Duhamel
- Jean-Louis Letot
- Bouteille Patrice

- Agnès Guyon
- Damien Villotta
- Claudine Delassus
- Jean-Yves Mescam
- Lionel Marie
- Maxime Blin
- Patrick Lefebvre
- Représentant - Mairie de Plainval

SNCF Réseau :

- Philippe Griffet
- Bertrand Comble
- Pauline Druesne

- Magali Jagoret
- Maxime Gombart
- Graziella Giglio
- Pascal Caron
- Christophe Haissant
- Christophe Karlin

Nicaya Conseil :

- Stéphane Saint-Pierre
- Laurence Gontard
- Jennifer Williamson
- Elise Ribardière

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

